

# COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES MARDI 10 JUILLET 2018 A 17 HEURES

La commission de la CLECT s'est **réunie le Mardi 10 JUILLET 2018** à 17 heures au siège de la communauté de communes 1 avenue François Mitterrand à Quillan

Date de la convocation : le 27 juin 2018

Ordre du jour :

- Transfert de charges 2018
- Mutualisation de services 2018

**Etaient Présents** les représentants des communes d'Artigues, Aunat, Belcaire, Belfort sur Rébenty, Belvianes et Cavirac, Belvis, Bessede de Sault, Cailla, Campagna de Sault, Chalabre, Courtauly, Espéraza, Ginoles, Granes, Le Bousquet, Mazuby, Montfort sur Boulzane, Niort de Sault, Puilaurens-Lapradelle, Puivert, Quirbajou, Roquefeuil, Salvezines, Sonnac sur l'Hers, Saint Ferriol, Saint Jean de Paracol, Saint Julia de Bec, Saint Just et le Bézu, Saint Louis et Parahou, Saint Martin Lys, Saint Colombe sur Guette, Tréziers, Val de l'Ambronne.

## Soit 32 délégués

Le Quorum étant atteint Mme AICART ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Jean Pierre Esposito

## Ordre du Jour:

Rappel de la méthode

#### TRANSFERT DE CHARGES

Les contributions SDIS

Adopté à l'unanimité

## La compétence GEMAPI

M Gauvrit demande une révision pour les communes de l'ex Communauté de communes du Chalabrais du fait qu'avant la fusion au 01/01/2014 c'était la communauté de communes du Chalabrais qui cotisait au syndicat de l'Hers et non les communes individuellement.

Adopté à l'unanimité ; 1 abstention. (Commune de Belcaire)

• <u>La voirie d'intérêt communautaire</u>

La question est ajournée.

- · Corrections diverses
  - Pôle Petite Enfance : Facture eau de la crèche de QUILLAN. Charge estimée : 792€
  - · Charges de copropriété du nouveau bâtiment du CIAS : 1 086,8€

Adopté à l'unanimité

## **MUTUALISATION DES SERVICES**

· Service d'instruction des dossiers d'urbanisme

Il est proposé un forfait de 5 € par habitant DGF

Adopté à la majorité 24 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 5 voix CONTRE

Hydrants

Le contrôle annuel est facturé au tarif de 45  $\P$  le poteau et déduit des attributions de compensation.

Les travaux nécessaires sont soit facturés, soit déduits des attributions de compensation,

Adopté à la majorité 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (Saint Ferriol) et 1 voix CONTRE (Saint Just et le Bézu)

La séance est levée à 17h40

La Présidente

de la CLECT

Francine AICART